RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF FINANCIER

Aux fins de décisions et d'information

OBJET

Le présent document a pour objet de résumer les délibérations auxquelles le Comité consultatif financier (CCF) a procédé lors de sa réunion (par audioconférence) du 12 septembre 2013.

Partie 1 – Recommandations du CCF au Conseil d'administration

Section 1 – Allocations provenant de ressources du GPE au titre d'un financement accéléré pour la mise en œuvre du programme en Somalie (zone du centre-sud) en vertu des directives pour un financement accéléré dans les situations d'urgence et de reconstruction initiale.

Partie 2 – Éléments pour information

Section 2 – Enquête du CCF

Section 3 – Le point sur l'examen du portefeuille

Liste des annexes

Annexe 1 – Liste des participants

Annexe 2 – Évaluation finale (Somalie)

Annexe 3 – Réponses à l'enquête du CCF

PARTIE 1 – Recommandations du CCF au Conseil d'administration

1. Allocations provenant de ressources du GPE au titre des financements pour la mise en œuvre de programmes

Introduction

1.1 Le tableau 1 résume la requête de financement pour la mise en œuvre du programme examinée par le CCF lors de sa réunion du 12 septembre 2013 ainsi que ses recommandations (y compris les commissions de gestion des Entités).

Tableau 1

Pays	Entité de supervision/de gestion	Allocation demandée (USD)	Allocation recommandée par le CCF (USD)	Allocation de supervision (USD)	Commis-sions de gestion, % et montant (USD)	Période	Source de financement proposée
Somalie (centre-sud)	UNICEF	1 380 000	1 380 000	N/D	7 % - 96 600	1 an	Fonds du GPE

1.2 En mai 2013, le Conseil d'administration a approuvé les financements pour la mise en œuvre de programmes pour le Puntland (USD 2,1 millions) et le Somaliland (USD 4,2 millions). Le solde de 8,2 millions de dollars de l'allocation indicative de la Somalie devrait être utilisé pour la zone du centre-sud et une requête de financement principal pour la mise en œuvre du programme sera examinée par le CCF lors de sa prochaine réunion en face-à-face (15-18 octobre 2013).

1.3 Une requête de financement a été reçue en vertu des directives pour un financement accéléré dans les situations d'urgence et de reconstruction initiale et examinée par le CCF lors de sa réunion par audioconférence du 12 septembre 2013. Cette requête est la première fondée sur ces directives depuis leur approbation par le Conseil en novembre 2012.

1.4 Comme l'indique le tableau 1, le CCF recommande au Conseil d'administration d'approuver l'intégralité du montant du financement demandé.

1.5 Le Secrétariat a confirmé et le CCF a convenu que la requête répondait aux critères d'éligibilité tels que définis dans les directives.

1.6 Les membres du CCF ont apporté un large soutien à la proposition. Ils ont convenu que les fonds étaient nécessaires rapidement pour mettre les activités en œuvre le plus tôt possible durant la nouvelle année scolaire. Cependant, certains

se sont interrogés de façon plus générale pour savoir si des propositions telles que celle-ci – dans laquelle un pourcentage élevé des fonds est consacré à des primes incitatives pour les enseignants et pour laquelle la proposition de financement principal pour la mise en œuvre du programme sera communiquée sous peu – correspondaient à une utilisation appropriée du mécanisme de financement accéléré.

1.7 Le CCF a consacré beaucoup de temps à délibérer sur des questions relatives à la pérennité des primes incitatives pour les enseignants, aux mécanismes de fonctionnement de ces primes, à la sélection des enseignants, à la nécessité d'évaluer l'efficacité des primes d'incitation, à la nécessité d'augmenter le pourcentage des enseignantes, aux frais élevés de gestion et d'administration, et au lien entre la requête de financement accéléré et la requête de financement principal qui sera examinée en octobre.

1.8 Le CCF estime qu'il sera pertinent d'étudier certaines de ces questions lors de l'examen de la requête de financement principal et demande en conséquence que des informations supplémentaires soient fournies pour analyse dans le cadre de son examen d'octobre.

1.9 L'évaluation finale effectuée par le Secrétariat dans le cadre du processus d'examen de l'assurance qualité figure à l'annexe 2. Le CCF a inclus des recommandations et des observations à l'intention du GLPE qui, conformément à la décision recommandée, seront insérées par le Secrétariat dans l'avis d'approbation de l'allocation. Les observations du CCF sont présentées ci-après à la suite de la décision recommandée.

Décision recommandée

1.10 Le CCF recommande au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

BOD/2013/10-01 –<u>Approbation de l'allocation au titre du financement pour la mise en œuvre du programme.</u> Le Conseil d'administration :

1. Approuve l'allocation suivante provenant des fonds fiduciaires du GPE, destinée à appuyer le financement pour la mise en œuvre du programme décrit dans la requête de financement accéléré présentée en septembre 2013 :

 a. **Somalie (zone du centre-sud) :**

 i. 1 380 000 dollars pour une période de mise en œuvre d'un an durant laquelle l'UNICEF fera office d'Entité de gestion, et

 ii. 96 600 dollars au titre de la commission de gestion des Entités.

2. Demande au Secrétariat d'insérer les observations du CCF sur le programme présenté dans le document BOD/2013/10 DOC 01 dans son avis d'approbation de l'allocation à l'intention du Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) concerné.

Observations et recommandations du CCF à l'intention du Groupe local des partenaires de l'éducation

<u>Somalie (zone du centre-sud)</u>

- Le CCF convient que la requête représente une proposition solide pour un appui accéléré dans le contexte difficile de la zone du centre-sud de Somalie et accueille avec enthousiasme cette première proposition de financement accéléré.

- Le CCF note qu'il sera sans doute pertinent d'analyser un certain nombre de questions soulevées lors de l'étude de cette requête au moment de l'examen de la requête de financement principal pour la mise en œuvre du programme, et demande en conséquence au GLPE de lui communiquer des informations complémentaires relatives aux observations suivantes afin qu'il puisse les étudier lors de sa prochaine réunion en face-à-face :
 i. Clarifier le lien entre la présente proposition d'appui accéléré et la requête de financement principal pour la mise en œuvre du programme, mais aussi le lien avec le plan stratégique du secteur de l'éducation et d'autres initiatives associées.

ii. Clarifier les critères de sélection qui seront utilisés dans le cadre des versements de primes d'incitations aux enseignants et préciser si ces paiements viennent compléter les salaires existants des enseignants ou les remplacent.

iii. Suggérer une évaluation pour voir si l'hypothèse selon laquelle les incitations financières destinées aux enseignants « doivent motiver et fidéliser les enseignants ». En outre, demander au GLPE d'assurer un suivi pour voir si ces primes d'incitation auront un impact positif sur l'allègement des contributions à la charge des familles.

iv. Mettre l'accent sur l'éducation des filles et, en particulier, les mesures destinées à augmenter le pourcentage visé d'enseignantes.

v. Adapter le cadre de résultats pour tenir compte des résultats escomptés pour 2014 en tant qu'effets immédiats de l'appui accéléré.

vi. Étudier le problème du pourcentage élevé du financement utilisé pour les incitations financières destinées aux enseignants et encourager le GLPE à élaborer une stratégie qui permettra de trouver une solution pérenne.

vii. Étudier le problème du niveau élevé des frais de gestion et d'administration du financement, en notant qu'un certain nombre de questions relatives au budget ont été recensées dans l'examen du CCF.

PARTIE 2 – Éléments pour information

2. L'ENQUETE DU CCF

2.1 Conformément au mandat du CCF :

Le Conseil d'administration procède à une évaluation annuelle du fonctionnement général du CCF, en consultation avec le Président du Comité. Cette évaluation peut déboucher sur la recommandation de modifier le présent mandat ou de remplacer le Président et/ou des membres du CCF. S'il s'avère qu'un membre du CCF ne s'acquitte pas des responsabilités qui lui incombent, pour ce qui est notamment de participer aux réunions et débats, le Président du CCF ou le Président du Conseil d'administration peut, s'il y a lieu, donner au groupe concerné la possibilité de se faire représenter par un autre membre du CCF. Le Conseil d'administration approuve le candidat proposé pour remplacer le Président ou un membre du CCF.

2.2 En 2013, la Présidente du Conseil (Carol Bellamy) a consulté la Présidente du CCF (Camilla Helgo Fossberg) sur la manière de procéder à cette évaluation. Compte tenu des travaux actuellement menés par le Groupe de travail sur une éventuelle modification des structures de gouvernance, il a été convenu d'effectuer une enquête auprès des membres du CCF afin qu'ils puissent procéder à une autoévaluation dont les résultats seraient communiqués au Groupe de travail pour ses délibérations.

2.3 Tous les membres du CCF et leurs suppléants qui avaient participé à au moins une des deux réunions face à face tenues entre octobre 2012 et avril 2013 ou à une audioconférence du Comité ont été invités à participer à une enquête anonyme en juin-juillet 2013. Quatorze des 19 personnes contactées ont rempli le questionnaire, soit un taux de réponse de 74 %.

2.4 On trouvera à l'Annexe 3 les résultats complets de l'enquête, y compris les observations formulées (certaines ont été légèrement modifiées afin de préserver leur anonymat mais la teneur est restée inchangée). Le questionnaire reprend les points spécifiés dans le mandat du CCF.

PRINCIPAUX CONSTATS

2.5 La majorité des personnes interrogées ont indiqué qu'elles consacraient 25 jours par an aux travaux du CCF comme prévu, mais plusieurs membres du Comité y ont consacré plus de temps. Le net accroissement du nombre de demandes de financement lors du cycle 1 de 2013 a été cité comme cause probable. Bien que la grande majorité des membres estiment avoir pu consacrer le temps requis aux travaux du CCF, quelques-uns ont indiqué que des conflits avec leur programme de travail habituel les en avaient empêchés.

2.6 Bien que la majorité des membres du CCF aient été en mesure de consulter des collègues de leur groupe et d'obtenir des informations en retour, plusieurs se sont dits préoccupés par l'absence de réponses de leurs collègues.

2.7 Il ressort clairement que les membres du CCF estiment que le Comité s'acquitte bien des tâches spécifiées dans le mandat pour ce qui est des questions d'accès au financement, comme l'examen des propositions et les politiques connexes concernant l'admissibilité à un financement. Le niveau de satisfaction est cependant plus faible en ce qui concerne les autres aspects du mandat touchant plus spécifiquement le suivi de l'exécution (tel que l'établissement d'un rapport annuel sur le portefeuille de dons) et les politiques relatives aux rôles et responsabilités des entités de supervision. Dans l'ensemble, les personnes interrogées estiment que le CCF s'acquitte bien des tâches définies dans le mandat.

2.8 Bien que les personnes interrogées aient été unanimes à dire que le CCF fonctionne de manière efficiente et efficace et se soient déclarées très satisfaites du travail accompli par la Présidente, de l'appui fourni par le Secrétariat, de la qualité de la documentation et du fonctionnement général du Comité, certains membres ont fait part de leurs préoccupations concernant le manque de compétences financières du CCF et le fait que leur lourde charge de travail leur laisse peu de temps pour l'étude des dossiers.

2.9 Globalement, en ce qui concerne les questions à régler en priorité, il semble justifié d'accorder une plus grande attention à la mise en oeuvre du financement, tout en veillant à ce que la composition du CCF assure un bon équilibre entre les compétences techniques en éducation et les compétences dans le domaines financier et de la gestion du risque. Il faudrait également peut-être se pencher sur le fonctionnement d'un certain nombre de groupes représentés au CCF pour s'assurer de leur participation aux travaux. Enfin, l'accès aux documents antérieurs aiderait les membres du Comité à s'acquitter de leur lourde charge de travail et pourrait encourager leurs collègues au sein de leur groupe à s'impliquer davantage.

3. Le point sur l'examen du portefeuille

3.1 Le Secrétariat a fourni une vue d'ensemble du projet de rapport d'examen du portefeuille et tenu le CCF au courant de la préparation du rapport et des prochaines étapes.

3.2 Le CCF a salué le rapport et noté que bien qu'en cours de préparation, il représentait un important travail. Il a félicité le Secrétariat pour les progrès accomplis.

3.3 Le CCF fera part au Secrétariat de ses observations sur la version actualisée du rapport et consacrera du temps lors de sa prochaine réunion en face-à-face (15-18 octobre 2013) au débat sur les principales questions soulevées et les éventuelles recommandations issues dudit rapport.

3.4 On a pris note de la volonté de communiquer le rapport au Conseil après la prochaine réunion du CCF et de le rendre public sur le site Internet après la réunion du Conseil prévue au mois de novembre.

ANNEXE 1 :

RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF FINANCIER
12 SEPTEMBRE 2013, PAR AUDIOCONFÉRENCE
LISTE DES PARTICIPANTS

Présidente :
Camilla Helgo Fossberg (NORAD)

Membres du comité :
Charles Y. Aheto-Tsegah (Afrique 3)
Natalia Cherevatova (en remplacement d'Elizabeth King) (Banques multilatérales et régionales)
Jordan Naidoo (UNICEF/UNESCO)
Paula Nolan (Pays donateurs 2 et 4)
Margaret Koziol (en remplacement d'Artem Stepanenko) (Pays donateurs 6)
Swati Narayan (en remplacement d'Imad Sabi) (OSC 1 et 2)
Aleesha Taylor (Entreprise et fondations privées et OSC 3)
Dan Thakur (Pays donateurs 3)
Ronald Siebes (Pays donateurs 1)
Fanny Gazagne (Pays donateurs 5)

Secrétariat :
Paul Coustere (Coordinateur de l'équipe de soutien aux pays)
Joris Van Bommel (Responsable pays, Somalie)
Margarita Focas Licht (Responsable d'équipe régionale, Afrique de l'est et australe)
Lisa Gomer (Directrice des opérations)
Jean-Marc Bernand (Coordinateur de l'équipe de suivi et evaluation)
Padraig Power (Responsable financier senior et chargé de liaison avec le CCF)

Absents :
Hamoud Al-Seyani (Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale)
Alim Hadidja Youssouf, ministre (Afrique 2)
Sangay Zam (Asie de l'Est et Pacifique)
David Atchoarena (UNICEF/UNESCO)
Daniel Nkaada (Afrique 1)

ANNEXE 2 : ÉVALUATION FINALE

ZONE DU CENTRE-SUD DE LA SOMALIE
Examen de la qualité – Étape III
Évaluation finale

Proposition en vue de l'obtention d'un financement au titre de l'appui accéléré à l'éducation dans les situations d'urgence

Montant proposé : USD 1 379 600,38

(16,8 % de l'allocation indicative totale d'un montant de 8,2 millions de dollars pour la Zone du centre-sud de la Somalie)

Version du 12 septembre 2013[1]

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE PAYS

Depuis que la guerre civile a éclaté en 1991, la Somalie a connu de longues années de conflit et de piraterie, et n'est pas parvenue à venir à bout de famines cycliques. La persistance du conflit a entraîné la division du pays en régions distinctes, dotées de gouvernements différents : la République autoproclamée du Somaliland, l'État semi-autonome du Puntland, et la Zone du centre-sud de la Somalie (où se trouve Mogadiscio, la capitale, et l'État du Galmudug). La Somalie traverse actuellement une période de transition politique qui ravive l'optimisme et suscite des attentes nouvelles. Avec l'appui de divers partenaires et un financement du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) pour l'élaboration d'un plan d'éducation, le Puntland et le Somaliland ont tous deux établi un plan stratégique de transition pour le secteur de l'éducation ; en mai 2013, le Conseil d'administration du GPE a approuvé des financements de mise en œuvre du programme du Puntland (USD 2,1 millions) et du Somaliland (USD 4,2 millions).

La Somalie est un État fragile. Le Gouvernement fédéral est confronté à d'importants problèmes dans ses efforts pour faire régner la paix et la sécurité (notamment dans la Zone du centre-sud), mettre en place des processus et des institutions démocratiques et faire respecter les droits de l'homme. Le climat aride et semi-aride du pays complique aussi sérieusement les efforts de développement. Des mesures préliminaires en faveur de la reconstruction ont été prises, mais le processus s'annonce lent. L'espérance de vie est extrêmement faible, la mortalité néonatale et infantile extrêmement élevée et l'accès à des installations sanitaires très limité. La population somalienne, qui est composée d'éleveurs nomades à hauteur de 60 % environ, est fortement dépendante du secteur du bétail. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant, estimé à 284 dollars, est l'un des plus faibles au monde. L'indice de développement humain de la Somalie n'est pas encore disponible.

La Somalie est le pays du monde qui affiche la plus forte dépendance vis-à-vis des envois de

[1] Cette version prend en compte les corrections dans le tableau financier comme indiqué dans l'Amendement de l'évaluation finale, soumis (en anglais) au CFF le 10 septembre, 2013.

fonds, qui représentent 35 % de son PIB. Une assistance humanitaire continue est nécessaire pour aider les populations les plus vulnérables et consolider les gains actuels pour mieux prévenir de futures crises. On estime à 1,1 million le nombre de Somaliens déplacés à l'intérieur de leur propre pays qui vivent souvent dans de mauvaises conditions. Le nombre de Somaliens réfugiés dans les pays voisins est également de l'ordre du million. La relative stabilité politique de la Zone du centre-sud a encouragé des retours de réfugiés des pays voisins, dont le nombre est estimé à 18 000 depuis janvier 2013.

La situation humanitaire de la Zone du centre-sud de la Somalie reste critique ; le pays bénéficie néanmoins d'opportunités prometteuses qui devraient lui permettre de rompre le cycle des crises répétées. La procédure d'appel conjoint (CAP) lancée pour la première fois en Somalie en décembre 2012 constitue la première stratégie de CAP pluriannuelle en faveur d'une plus grande continuité de la programmation. Cette stratégie englobe à la fois les interventions humanitaires et les programmes de reconstruction et de développement ; elle vise à faire en sorte que l'aide au développement porte moins sur l'aide d'urgence et davantage sur la préparation et le renforcement de la résilience qui permettront de mieux faire face à des événements, tels que les sécheresses, les inondations ou l'insécurité alimentaire. Pour la Somalie, il s'agit d'un important changement, l'approche humanitaire traditionnelle étant délaissée au profit du renforcement de la résilience de la population pour mieux la préparer à affronter des crises brusques. Le Gouvernement de la République fédérale de Somalie reconnaît l'importance de l'éducation qu'il considère comme le moyen le plus sûr et le plus efficace d'atteindre cette résilience ; néanmoins le financement de l'éducation est un obstacle majeur.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

En juillet 2012, la Somalie, en tant qu'État fédéral, est officiellement devenue membre du GPE. Le secteur de l'éducation y est divisé en trois administrations principales, les ministères de l'Éducation du Puntland, du Somaliland et de la Zone du centre-sud, chacun de ces ministères fonctionnant indépendamment dans le cadre de son propre programme d'éducation.

Au cours des 20 années qu'a duré la guerre civile, plus de 75 % des écoles publiques ont été détruites ou fermées. L'action de l'État dans le secteur éducatif a été limitée et compliquée. Pour répondre au besoin croissant d'éducation en situation d'urgence, des établissements d'enseignement privés (appelés *Education Umbrellas*) ont été créés pour assurer des services d'éducation par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales (ONG). Ces établissements privés ont maintenu l'activité du secteur éducatif pendant le conflit et continueront à jouer un rôle vital dans la rénovation de ce secteur. En l'absence d'administration centrale, chaque organisation dispense des services d'éducation selon ses propres principes, normes et conceptions notamment en ce qui concerne les programmes et les diplômes. À l'avenir, des discussions seront organisées entre le gouvernement et ces organisations privées afin de définir une approche plus cohérente de l'éducation. Alors que le nombre des enfants en âge de fréquenter l'école primaire est estimé à 1,7 million, ils sont 710 860 seulement à être scolarisés. Pour l'ensemble de la Somalie, le taux brut de scolarisation (TBS) a été estimé à environ 42 % sur la base de données collectées dans les écoles en 2011.

Le secteur éducatif est revitalisé par la Direction de l'éducation sous l'impulsion d'un

nouveau ministre du Développement humain et des Services publics. La Direction de l'éducation a pour priorité d'assurer rapidement la scolarisation au niveau élémentaire d'un maximum d'enfants tout en rétablissant son propre fonctionnement. Elle continue de souffrir d'un manque de moyens financiers.

En 2012, le Gouvernement fédéral de la Somalie a lancé un processus participatif et consultatif en vue de l'élaboration d'un Plan d'action intérimaire 2013-2016 pour le secteur de l'éducation de la Zone centre-sud. Ce plan, actuellement en cours de finalisation, met fortement l'accent sur l'accès et la qualité de l'éducation par le biais de la construction et de la rénovation de salles de classe, le recrutement et la formation d'enseignants ainsi que la mise en place d'un système de gestion du corps enseignant.

Le Gouvernement fédéral de la Somalie soumet au GPE une requête de financement au titre de la mise en œuvre du programme dans la Zone centre-sud, qui sera présentée au Conseil d'administration du GPE en novembre 2013. Ce programme met l'accent sur l'élaboration d'un cadre adapté pour le système de gestion et de paiement des salaires des enseignants, et comprend également la mise en place d'un mécanisme de paiement. Si le financement est accordé, les fonds seront versés début 2014.

Le recrutement d'enseignants et le versement à ceux-ci de primes incitatives constituent une autre grande priorité de la stratégie de CAP. En outre, le recrutement des enseignants (dans le respect de l'égalité des sexes), le versement de primes, l'organisation d'une formation de base et la présence d'enseignants dans les écoles sont également des éléments essentiels de la stratégie de Cluster de l'éducation 2013 - 2015.

L'Union européenne (UE) est l'Agence de coordination du Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) en Somalie. Le GLPE a mis en place un Comité sectoriel de l'éducation présidé par le ministre de l'Éducation (et coprésidé par l'UNESCO et l'ONG African Education Trust, AET). Ce comité est composé des partenaires de la mise en œuvre, à savoir : des ONG locales, des organisations de la société civile (OSC), des ONG internationales (Save the Children UK, Care, CfBT, AET, Agence islamique de secours, Diakonia, Agence de développement et de secours adventiste (ADRA) et le Conseil norvégien pour les réfugiés), d'organismes multilatéraux (UNICEF, UNESCO, PAM) et de bailleurs de fonds (UE, DFID, USAID). De plus, le cluster de l'éducation continue de fonctionner dans la Zone centre-sud de la Somalie. En raison de problèmes de sécurité persistants, certains partenaires de développement ont imposé des restrictions sur les déplacements en Somalie. Pour contourner ce problème, des réunions régulières du GLPE se tiennent aussi à Nairobi.

SYNTHÈSE DE LA REQUÊTE

L'allocation indicative se montait à 14,5 millions de dollars pour l'ensemble de la Somalie. Après approbation par le Conseil d'administration du GPE d'un financement de 4,2 millions de dollars pour le Somaliland et de 2,1 millions de dollars pour le Puntland les 21 et 22 mai 2013, un montant de 8,2 millions de dollars restait disponible pour la Zone du centre-sud. Une requête de financement accéléré ne pouvant dépasser 20 % de l'allocation indicative disponible, celle qui peut être envisagée pour la Zone centre-sud dans le cadre de ce mécanisme est plafonnée à 1,64 million de dollars, soit 20 % du solde de l'allocation indicative. Le Gouvernement fédéral de la Somalie

présente une requête de financement accéléré pour la Zone centre-sud d'un montant de 1,38 million de dollars (16,8 % de l'allocation indicative totale). Cette requête est directement liée à la proposition de financement au titre de la mise en œuvre du programme qui sera présentée au Comité consultatif financier (CCF) et au Conseil d'administration du GPE en octobre et novembre 2013.

Le programme proposé au titre du financement accéléré vise à apporter un soutien aux enseignants de la Zone centre-sud de la Somalie. En septembre 2013, les enseignants déjà en poste et d'autres nouvellement recrutés prendront leur service pour une nouvelle année scolaire et il faut prévoir d'urgence le paiement des primes des enseignants pour le premier semestre de l'année 2013-2014. En outre, des moyens sont nécessaires pour financer une formation accélérée des enseignants avant le début de l'année scolaire. C'est ce qui motive la soumission de cette requête de financement accéléré dont l'appui interviendra dès le début de l'année scolaire.

Le programme proposé pour ce financement accéléré comprend deux composantes :

1) *Organisation d'une formation accélérée des enseignants nouvellement recrutés* (cours intensif de 15 jours à l'intention de 1000 nouvelles recrues). Pour ce volet, il est prévu d'utiliser le programme « Renforcement des capacités des enseignants du primaire et du secondaire » (SCOTTPS), financé par l'Union européenne, qui a fait ses preuves.

2) *Paiement des primes destinées aux enseignants déjà en poste et nouvellement recrutés* pour les quatre premiers mois de l'année scolaire 2013/2014, le versement de primes incitatives étant prévu pour 1000 enseignants nouvellement recrutés et 535 enseignants déjà en poste dont les salaires sont particulièrement bas.

La sélection des enseignants déjà en poste sera fondée sur les données du Cluster de l'éducation. Les données et informations relatives à l'éducation dans la Zone centre-sud de la Somalie font cruellement défaut, ce qui complique souvent la planification d'interventions spécifiques. De ce fait, la Zone du centre-sud de la Somalie utilisera les données du Cluster et mettra en œuvre des activités par le truchement des partenaires qui disposent déjà de structures de paiement des primes sur le terrain. Des primes mensuelles seront versées aux enseignants pour accroître leur motivation et les inciter à rester. Tout en continuant à apporter une riposte aux situations d'urgence, cette aide supplémentaire visera à « améliorer la qualité de l'éducation par le recrutement d'enseignants, l'octroi de primes à ceux-ci, et leur formation, en favorisant des méthodes d'apprentissage centrées sur l'enfant, en renforçant les capacités du ministère de l'Éducation, des membres du Cluster et d'autres agents de l'éducation en matière de planification, mise en œuvre et gestion de programmes d'éducation de qualité et résilients ».

En ce qui concerne les paiements incitatifs, les membres du Cluster de l'éducation (ONG internationales et locales) les effectueront durant la période couverte par le financement accéléré en utilisant la structure déjà en place pour le paiement des primes financées par l'UNICEF, avec la participation de la Direction de l'éducation. Le financement accéléré sera utilisé au bénéfice de 535 enseignants déjà en poste dont 133 directeurs d'école, 101 directeurs adjoints et 301 enseignants (ordinaires), qui recevront

des versements incitatifs de 100, 130 et 150 dollars respectivement. L'expérience et l'expertise des membres du Cluster, acquises en particulier dans le cadre de processus similaires durant la crise de 2011, devraient assurer l'exécution satisfaisante des paiements, ce qui renforcera les partenariats entre le Cluster et le secteur de l'éducation. L'Agence danoise de développement international (DANIDA) fournira des services similaires à 300 enseignants et 18 directeurs d'école supplémentaires.

	Composante du programme	Montant (USD)	% du total
1	**Formation accélérée des enseignants**	**420 052,50**	**30 %**
1.1	Formation des formateurs	18 730,00	
1.2	Examens et supervision des enseignants	28 530,00	
1.3	Formation des enseignants	352 790,00	
1.4	Frais divers	20 002,50	
2	**Primes des enseignants**	**779 600,00**	**57 %**
2.1	Primes des enseignants	779 600,00	
3	**Frais intersectoriels de l'UNICEF**	**179 947,88**	**13 %**
3.1	Sécurité, gestion des connaissances, communication, gestion générale	179 947,88	
	TOTAL	*1 379 600,38* **1 380 000**	**100 %**

*Commissions de gestion des autres entités non incluses dans le montant de la requête : 7 % (USD 96 572,03)

* Le budget total de la Proposition est USD 1 476 172,40 (USD 1 379 600,38 + commissions de gestion USD 96 572,03)

L'Agence de coordination (Union européenne) a formulé une remarque sur des frais administratifs de l'UNICEF (ligne budgétaire 3.1 « Sécurité, gestion des connaissances, communication, gestion générale). L'UNICEF a répondu que les frais de gestion étaient calculés sur la base des coûts d'appui directs. Dans un État en conflit comme la Somalie, un fonctionnement efficace coûte en effet très cher ; d'importantes mesures de sécurité sont nécessaires ainsi que l'emploi de mécanismes de suivi alternatifs, pour ne citer que deux exemples de surcoût. L'UNICEF a fourni une ventilation plus précise des frais de gestion. Ces coûts d'appui intersectoriels sont évalués sur toutes les contributions de l'UNICEF en Somalie ; ils couvrent les frais de sécurité et d'administration et financent les fonctions d'appui (tant au niveau central à Nairobi que dans les bureaux locaux), les opérations (y compris le loyer des bureaux, les services généraux, les communications, le fioul, les fournitures de bureau, l'informatique, etc.), les transports, la planification, le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports. Le réseau de bureaux auxiliaires dont l'UNICEF dispose en Somalie constitue un grand atout, car il assure un contact direct avec les autorités et communautés locales et permet une programmation et une utilisation rigoureuses des ressources. Pour la Zone centre-sud de la Somalie, l'allocation se répartit comme suit : 4 % pour la sécurité, 3 % pour le suivi et l'évaluation du programme, et 8 % pour les opérations, soit 15 % au total.

RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITÉ

Le processus de soumission de la requête de financement accéléré a suivi les étapes décrites dans les Directives relatives à l'appui accéléré dans les situations d'urgence et de reconstruction initiale approuvées par le Conseil d'administration.

Le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), en consultation avec le Cluster de l'éducation, a engagé le processus (phase 1) en envoyant, le 14 juin 2013, une notification d'intérêt officielle comprenant : i) un énoncé des raisons établissant l'admissibilité de la Zone centre-sud de la Somalie à l'option d'appui accéléré dans les situations d'urgence et de reconstruction initiale ; ii) une proposition d'Entité de gestion (dans le cadre de la phase 2 du processus) ; iii) des informations démontrant que les fonds du GPE ne viendront pas se substituer aux financements de l'État ou d'autres bailleurs de fonds, mais complémenteront d'autres ressources et iv) un calendrier indicatif et une date de soumission estimée (15 août 2013).

L'UNICEF a été choisie comme Entité de gestion chargée d'administrer les fonds d'urgence et de reconstruction initiale (phase 2). Les Directives précisent que l'Entité de gestion doit être en mesure d'opérer dans le contexte de la situation d'urgence ou de sortie de crise et de procéder rapidement à un accroissement de l'appui fourni. Pour éviter les retards de transfert de fonds, l'Entité de gestion doit être choisie parmi les organismes disposant d'un Accord de transfert avec le Fonds du GPE déjà signé au moment de la présentation de la requête. L'UNICEF en Somalie répond à toutes ces exigences. Le 19 juin 2013, le Secrétariat a confirmé l'admissibilité de la Zone centre-sud de la Somalie à un financement accéléré et en a ensuite informé le CCF.

Le Secrétariat a effectué un examen de la qualité durant l'étape de préparation de la proposition (phase 3) en étudiant les versions préliminaires du document de programme et en fournissant en retour des avis et commentaires (phase II du QAR, processus d'examen de la qualité). En réponse, les mesures ci-dessous ont été prises pour tenir compte des principales recommandations formulées dans le cadre de la phase II du QAR :

i. clarification des liens entre la proposition de financement accéléré et la proposition correspondant au financement principal au titre de la mise en œuvre du programme ; la présente proposition est considérée comme une solution « relais » jusqu'au début du programme proprement dit ;
ii. précision des liens entre le programme proposé et les stratégies du Cluster de l'éducation ;
iii. indication de la couverture géographique du versement de primes aux enseignants ainsi que du nombre d'enseignants concernés par la proposition ;
iv. fourniture d'informations sur les fonds et contributions d'autres donateurs. Des données émanant des membres du Cluster et d'autres partenaires engagés dans l'appui au secteur éducatif de la Zone du centre-sud de la Somalie ont été ajoutées ;
v. finalisation d'un cadre de résultats pour le programme proposé.

La requête soumise (phase 4), qui décrit le programme de financement accéléré, est le résultat d'un processus de consultation entre l'UNICEF, en sa qualité d'Entité de

gestion, le GLPE (Comité sectoriel de l'éducation, y compris le Gouvernement fédéral de la Somalie) et les membres du Cluster de l'éducation. La proposition

a. est établie sur la base de l'évaluation des besoins d'urgence réalisée par le Cluster de l'éducation ;
b. donne des informations sur les sources de financement des autres actions d'urgence et de reconstruction initiale envisagées ainsi que des informations démontrant que les fonds du GPE ne viendront pas se substituer aux financements de l'État ou d'autres bailleurs de fonds ;
c. contient un plan opérationnel indiquant les activités, budgets et stratégies de mise en œuvre, ainsi qu'une description de la manière dont les activités seront sous-traitées à d'autres organisations, le cas échéant.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat considère que la Zone du centre-sud de la Somalie peut bénéficier de l'option de financement accéléré puisque cette zone figure sur la liste des États fragiles sortant d'un conflit établie par la Banque mondiale et a reçu une allocation indicative du GPE. Par ailleurs, ce pays (et en particulier cette région) est touché par une crise qui a fait l'objet d'un appel humanitaire, incluant l'éducation, de la part du Bureau de la coordination des Affaires humanitaires des Nations Unies. Enfin, les fonds du GPE viendront compléter d'autres ressources (bailleurs / gouvernement).

La période de mise en œuvre proposée pour le financement accéléré est de moins d'un an (période maximale définie par les Directives) et le montant demandé est inférieur au plafond de 20 % du montant indicatif total disponible pour la Zone centre-sud de la Somalie.

Le programme a été élaboré de manière transparente et collaborative ; la requête est conforme aux Directives. La proposition est en phase avec les priorités de la stratégie CAP et clairement reliée au document (préliminaire) du programme résiduel au titre de la mise en œuvre qui sera soumis au CCF et au Conseil d'administration lors des réunions d'octobre (pour le CCF) et de novembre (pour le Conseil).

Le contexte politique actuel de la Zone du centre-sud de la Somalie offre des opportunités d'amélioration du secteur éducatif tout en présentant encore une certaine fragilité. Les processus et le financement du GPE pourront servir de catalyseur à des efforts plus coordonnés, mieux harmonisés et plus ciblés de l'aide au secteur éducatif. La mise en œuvre d'un programme pour l'éducation, quel qu'il soit, reste compliqué dans le contexte somalien, compte tenu des conditions extrêmes, de la volatilité du contexte financier et de la fragilité persistante de l'environnement. L'implication de la nouvelle Direction de l'éducation ainsi que la collaboration avec le Cluster de l'éducation et le GLPE représentent une évolution positive qui garantira un suivi conjoint du programme. La requête est soumise par la Délégation de l'Union européenne, Unité Somalie, au nom du Gouvernement et des partenaires de développement. Le recours à une Entité de gestion assure une probabilité raisonnable de succès à la mise en œuvre au vu des faibles capacités des systèmes publics en la matière. Ce financement accéléré sera essentiel à l'organisation du début de l'année scolaire, dans l'attente de la finalisation du plan stratégique du secteur éducatif et du

financement résiduel du GPE au titre de la mise en œuvre du programme. Cet apport accéléré de fonds permettra de faire évoluer l'appui d'une approche fragmentée à un développement plus systématique et plus pérenne du secteur éducatif de la Zone du centre-sud, en donnant un rôle plus actif au Gouvernement fédéral de la Somalie.

Annexe 3 – Réponses à l'enquête du CCF

Le temps de travail prévu est-il exact ?

Choix de réponse	Pourcentage/nombre de réponses
OUI	**57,14 %** **8**
NON	**42,86 %** **6**
Total	**14**

- Je pense que c'est excessif. Il serait plus exact de dire 20 jours. Cela pourrait être moins de 20 jours, mais il est important d'avoir ce plafond pour la planification.

- Je dirais entre 38 et 45 jours

- 50 jours

- La réponse est oui si on considère la deuxième moitié de 2012 et la première moitié de 2013, car la charge de travail a été beaucoup moins lourde pendant la deuxième moitié de 2012 que pendant la première moitié de 2013. Au rythme actuel, il faudra prévoir plus de 25 jours par an compte tenu de l'examen des documents, de la coordination au sein des groupes et de la réunion du CCF.

- 35 jours

- Je pense que le chiffre a été plus proche de 30 jours entre juin 2012 et juin 2013, en tout cas pour les grands groupes. À noter que ces 30 jours de travail au sein du CCF viennent s'ajouter au temps consacré aux autres processus du GPE .

- Il faudrait peut-être prévoir un peu plus que 25 jours, mais guère plus.

Avez-vous pu consacrer le temps prévu aux travaux du CCF ?

Choix de réponse	Pourcentage/nombre de réponses
OUI	**71,43 %** **10**
NON	**28,7 %** **4**
Total	**14**

- J'ai essayé de lire tous les documents envoyés et de faire des observations le cas échéant. Certaines activités du Comité sont prévues en même temps que les activités locales. Par exemple, la réunion d'octobre 2012 a coïncidé avec un examen annuel conjoint dans mon pays.

- J'ai dû trouver le temps nécessaire - tard dans la soirée, en avion ou au restaurant – pour lire les documents et prendre des notes, mais cela m'intéresse et je me débrouille pour me libérer...

- Mais il faut plus de 25 jours pour accomplir le travail prévu.

- Mon programme de travail habituel ne me laisse pas toujours le temps de me consacrer à certaines activités et de répondre en temps voulu aux questions posées.

- En tant que membre suppléant du CCF, j'ai remplacé le représentant de notre groupe à une réunion du Comité mais je ne fais pas le même travail qu'un membre à part entière. Au cours des douze derniers mois, j'ai consacré une douzaine de jours aux travaux du CCF.

- À cause de conflits d'emploi du temps avec d'autres activités.

- Il serait très utile d'avoir plus de temps pour lire les documents, de recevoir une aide et des instructions complémentaires pour l'analyse des dons, et d'avoir une idée plus précise des responsabilités du CCF en matière de supervision.

Avez-vous été en mesure de consulter des collègues de votre groupe ?

Choix de réponse	Pourcentage/nombre de réponses
Oui	**78,57 %** **11**
Non	**21,43 %** **3**
Nombre total de réponses : 14	

- Mais j'aurais aimé avoir plus d'échanges avec eux et recevoir davantage d'informations en retour. Compte tenu des enseignements tirés de mon expérience, j'ai l'intention de renforcer les consultations pour la prochaine réunion

- Les consultations n'ont été que partielles. Tous les membres du groupe n'ont pas répondu.

- Mais je n'ai reçu aucun commentaire. J'ai demandé l'avis des parties compétentes au sein de ma propre institution.

- J'ai présenté des comptes rendus des réunions du CCF mais n'ai pas suscité les réactions que j'attendais.

- Le travail au sein de notre groupe est difficile en raison des intérêts disparates, des barrières linguistiques et de l'importance variable accordée aux travaux du CCF. En outre, les avis divergent au sein de notre groupe sur la façon de soulever des questions lors des réunions du Comité, et sur l'obligation du représentant siégeant au CCF d'exprimer tous les points de vue de manière exacte et fiable.

Les consultations avec votre groupe vous ont –elles fourni les informations nécessaires pour contribuer aux travaux du CCF ?

Choix de réponse	Pourcentage/nombre de réponses
Oui	**64,29 %** **9**
Non	**35,71 %** **5**
Nombre total de réponses : 14	

Mon groupe ne s'intéresse guère aux travaux du CCF. J'essaie donc de souligner les points litigieux ou particulièrement importants pour le tenir au courant.

- Certains membres du groupe n'ont pas répondu. Dans certains cas, j'ai également consulté mes collègues.
- Voir ci-dessus – je n'ai pas reçu la réponse que j'espérais, mais il y a de nombreuses explications à cela.
- Oui, par ceux qui ont pris le temps d'étudier les documents.
- Mais je n'ai reçu aucun commentaire. J'ai consulté les parties compétentes de ma propre institution.
- Très peu de membres du groupe ont fait des observations qui m'ont aidé à préparer les réunions et à répondre aux questions.
- Lorsque je ne siégeais pas en personne au CCF, j'ai dû demander des renseignements à plusieurs reprises à notre groupe.

Pour chacun des rôles et responsabilités du CCF, tels que décrits dans le mandat, veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes satisfait du travail du CCF, en faisant toute observation que vous jugerez utile.

	1 (le plus satisfait)	2	3	4 (le moins satisfait)	S/O - Role non rempli	Total
1A. Adoption des critères (notamment conditions à remplir par les pays) de financement de l'aide fournie aux pays pour l'élaboration et la révision des plans d'éducation, ainsi que pour l'élaboration du programme du GPE,	14,29 % 2	57,14 % 8	14,29 % 2	7,14 % 1	7,14 % 1	14
1B. Adoption des critères (notamment conditions à remplir par les pays) d'aide aux pays pour la mise en oeuvre des plans d'éducation, s'agissant notamment de l'octroi de dons aux pays qui ne sont plus admis à recevoir des dons au titre de l'exécution des plans d'éducation, et mesures d'incitation.	7,14 % 1	64,29 % 9	21,43 % 3	7,14 % 1	0 % 0	14
1C. Élaboration de politiques concernant les rôles, responsabilités et obligations des entités de supervision et des entités d'exécution (telles que définies dans le Document sur la gouvernance du Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation).	7,14 % 1	50 % 7	28,57 % 4	14,29 % 2	0 % 0	14
2. Examen des propositions concernant l'allocation des ressources du Partenariat mondial pour l'éducation afin de financer la mise en œuvre des plans d'éducation dans les pays en développement partenaires répondant aux conditions requises, et recommandations.	64,29 % 9	28,57 % 4	0 % 0	7,14 % 1	0 % 0	14
3. Examen annuel de la liste indicative des dons approuvés par le Conseil d'administration au titre de la mise en œuvre des plans d'éducation, et recommandations tendant à modifier cette liste.	35,71 % 5	28,57 % 4	21,43 % 3	14,29 % 2	0 % 0	14
4. Dans le cadre des fonctions générales de supervision du CCF, analyse des procédures de demande et de mise en œuvre au niveau national des dons au titre de l'exécution des plans d'éducation.	21,43 % 3	35,71 % 5	28,57 % 4	14,29 % 2	0 % 0	14
5. Établissement de rapports annuels sur le portefeuille des dons octroyés pour l'exécution des plans d'éducation, pour l'élaboration des plans et programmes d'éducation, et pour les activités mondiales et régionales (décaissements, budgets et progrès réalisés dans l'exécution), et recommandations concernant les priorités et stratégies de financement.	7,14 % 1	28,57 % 4	42,86 % 6	14,29 % 2	7,14 % 1	14
6. Vérification des rapports financiers trimestriels, et selon que de besoin, discussion.	21,43 % 3	35,71 % 5	7,14 % 1	14,29 % 2	21,43 % 3	14
7. S'il y a lieu, examen du mandat du CCF afin de recommander des modifications au Conseil d'administration.	7,14 % 1	42,86 % 6	28,57 % 4	7,14 % 1	14,29 % 2	14
8. Dans l'ensemble, estimez-vous que le CCF s'acquitte bien d e son mandat ?	21,43 % 3	64,29 % 9	14,29 % 2	0 % 0	0 % 0	14

- J'estime que le CCF s'acquitte de son mandat de manière satisfaisante, mais l'aide qu'il reçoit du Secrétariat pour ce faire est manifestement sous-estimée.

- Je fais tout mon possible pour m'acquitter de mes responsabilités en tant que membre du CCF, mais il existe parfois un conflit avec mes responsabilités au Ministère de l'éducation.

- Mon avis se fonde sur la réunion à laquelle j'ai participé en avril, qui m'a semblé très constructive.

- Les conditions à remplir par les pays, qui sont définies au moyen du Cadre d'évaluation des besoins et de la performance, ainsi que le mandat du CCF proprement dit (p. ex. financement de la participation de suppléants aux réunions du CCF et des sous-comités), devraient être revus périodiquement.

- Le rapport d'avancement sera examiné à une date ultérieure. J'estime que le CCF fait un travail assez satisfaisant dans l'ensemble. Les membres semblent bien préparés et ont souvent été informés par les autres. Les discussions sont franches et ouvertes. Le Conseil a généralement accepté les recommandations du CCF.

- Le rapport sur le portefeuille doit être plus clair et donner une meilleure idée des résultats obtenus par rapport aux objectifs. Le CCF a demandé une amélioration à cet égard mais il reste beaucoup à faire. S'agissant des entités de supervision et des entités d'exécution, le CCF a renforcé les règles de diligence raisonnable, ce qui est une bonne chose. Mais le rapport sur le portefeuille présente des lacunes en ce qui concerne les obligations des entités de supervision et des entités d'exécution. En outre, les travaux sur les coûts d'ensemble ont été retardés. L'examen des coûts dans le cadre des propositions devrait se fonder davantage sur des données factuelles, domaine dans lequel le CCF devrait déterminer les informations dont il a besoin dans le rapport d'examen de la qualité pour procéder à ses évaluations. Le CCF a procédé à un examen annuel de la liste indicative des dons. Lors de sa dernière réunion, le Conseil d'administration a conclu que le système d'allocation indicative devait être revu et que la gestion des risques laissait à désirer. Cela tient en partie au fait qu'il s'agit d'un nouveau système en phase de pilotage et d'apprentissage qui relève à la fois du CCF et du Conseil d'administration, mais il y a des améliorations à apporter. Le CCF n'a pas examiné les états financiers trimestriels.

- On consacre trop de temps à l'examen des requêtes des pays, aux dépens d'autres processus.

Pour chaque question ci-après, veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes satisfait et faire des observations ou suggérer des améliorations s'il y a lieu

	1 (le plus satisfait)	2	3	4 (le moins satisfait)	S/O	Total
1. Estimez-vous que le CCF réunit les compétences et l'expérience voulues pour s'acquitter de son mandat ?	**28,57 %** 4	**50 %** 7	**14,29 %** 2	**7,14 %** 1	**0 %** 0	14

- Je suis relativement satisfait, mais des améliorations sont possibles dans le domaine financier. Il semble que la plupart des membres du Comité étaient initialement plus spécialisés dans la programmation et n'ont acquis des compétences dans le domaine financier ou budgétaire que plus tard.

- J'apprécie beaucoup la diversité des compétences et des points de vue offerts par les différents membres du CCF, et surtout l'ouverture des discussions.

- Les membres du CCF représentent en majorité des pays du Nord. Les représentants des pays du Sud sont toujours moins bien informés de la position de leur groupe. Cela tient essentiellement à la structure des groupes : les petits pays représentent des groupes qui ont une vaste population, comme l'Asie du Sud.

- Les membres du CCF ont d'excellentes compétences techniques et une solide expérience pratique dans le domaine de l'éducation. Les compétences sont moins pointues dans le domaine financier et de la gestion des risques, en ce qui concerne par exemple les règles de diligence raisonnable des entités de supervision et des entités d'exécution, l'allocation indicative et les prévisions financières.

- Les compétences sont insuffisantes dans le domaine financier, du moins par rapport à celles qui existent dans le domaine de l'éducation. Il faut un meilleur équilibre entre les deux.

2. Êtes-vous satisfait du travail de la Présidente du CCF ?	**71,43 %** 10	**21,43 %** 3	**7,14 %** 1	**0 %** 0	**0 %** 0	14

- Camilla est une excellente présidente, presque parfaite !

- Camilla s'est beaucoup investie dans ce travail et est une présidente très efficace. Elle sait parfaitement choisir le moment et la manière de présenter une question au Conseil d'administration.

	1 (le plus satisfait)	2	3	4 (le moins satisfait)	S/O	Total
3. Êtes-vous satisfait de l'appui fourni par le Secrétariat ?	**57,14 %** 8	**28,57 %** 4	**14,29 %** 2	**0 %** 0	**0 %** 0	14

- Il est injuste que le Secrétariat soit le seul à répondre aux demandes de fonds soumises par les pays. Ceux-ci devraient pouvoir répondre aux questions du CCF.

- Le Secrétariat a joué un rôle moteur et fourni un appui très solide dans certains domaines comme la prévision financière et la gestion, où Padraig a entièrement remanié les systèmes du GPE pour répondre aux besoins du CCF et du Conseil d'administration. Les responsables-pays ont fourni un excellent appui au CCF pour ce qui est de présenter les programmes envisagés et de répondre aux questions les concernant. Mais il y a des lacunes au niveau de l'examen de la qualité et de la comptabilisation du portefeuille. Les propositions de programme présentées au CCF sont parfois incomplètes et l'examen de la qualité ignore parfois des questions fondamentales, telles que le cadre de résultats et les coûts.

4. Êtes-vous satisfait de la qualité des documents fournis au CCF pour examen ?	**35,71 %** 5	**50 %** 7	**14,29 %** 2	**0 %** 0	**0 %** 0	14

- Il y a eu une nette amélioration dans ce domaine.

- Cela demande beaucoup de travail et j'apprécie les efforts déployés par le Secrétariat. Lors de la réunion d'avril, on a demandé des informations complémentaires à plusieurs reprises (pour le tour d'horizon des bailleurs de fonds, par exemple), ce qui signifie qu'il y a quelques améliorations à apporter en ce qui concerne la documentation.

 Certains documents sont excellents, mais comme indiqué au point 3), d'autres laissent à désirer.

	1 (le plus satisfait)	2	3	4 (le moins satisfait)	S/O	Total
5. Avez-vous assez de temps pour examiner les documents et consulter les membres de votre groupe avant une réunion du CCF ?	**14,29 %** 2	**42,86 %** 6	**28,57 %** 4	**14,29 %** 2	**0 %** 0	14

- C'est utile de recevoir la liste des demandes potentielles à l'avance car cela me permet d'avertir mes collègues des travaux futurs. Mais comme il y a relativement peu de consultations et de retour d'information dans mon groupe, cela ne changerait rien d'avoir plus de temps.
- Mon avis se fonde sur une seule réunion. Pour la prochaine réunion en octobre, j'ai déjà prévenu mon groupe des prochaines requêtes de financement pour la mise en œuvre des programmes de pays et je m'attacherai à améliorer la consultation et le retour d'information...
- Le fait que le site Web soit protégé par un mot de passe complique un peu les choses, mais le Secrétariat nous facilite la tâche en envoyant les documents par courrier électronique.
- En général, il y a assez de temps pour examiner les documents et consulter les membres du groupe, mais il y a eu des retards cette année.
- Le nombre de documents empêche parfois un examen approfondi, ce qui limite le degré de détail des discussions, mais les questions sont généralement bien présentées.
- Les délais sont suffisants pour notre groupe, vu sa petite taille.

6. En ce qui concerne le format des réunions du CCF, êtes-vous satisfait de la proportion d'audioconférences et de réunions face à face ?	**23,08 %** 3	**69,23 %** 9	**0 %** 0	**0 %** 0	**7,69 %** 1	13

- Je ne peux pas me prononcer puisque je n'ai participé à aucune audioconférence. Mais il me semble raisonnable, et nécessaire, d'avoir deux réunions face à face par an.
- Il faut veiller à ce que les pays en développement participent aux audioconférences.

	1 (le plus satisfait)	2	3	4 (le moins satisfait)	S/O	Total
• Je pense qu'on devrait offrir la possibilité de faire des observations écrites sur Internet, afin de recueillir différentes vues sur les questions abordées. • J'ai uniquement participé à des réunions face à face.						
7. Dans l'ensemble, estimez-vous que le CCF fonctionne de manière efficiente et efficace ?	**28,57 %** 4	**71,43 %** 10	**0 %** 0	**0 %** 0	**0 %** 0	14
• Par principe (et pas seulement à titre purement symbolique), il vaudrait mieux organiser les réunions aussi loin que possible dans les pays du Sud car de nombreux représentants semblent coupés de la réalité dans les pays en développement, ce qui influence souvent leurs décisions en faveur de l'efficience (maîtrise des dépenses des bailleurs de fonds plutôt que recherche d'économies d'échelle) au lieu de rechercher l'efficacité (accès universel à une éducation de qualité). • La qualité des discussions et le fait que les membres prennent leur travail très au sérieux montrent que le CCF s'acquitte de sa tâche de manière efficiente et efficace. • Je pense que le CCF fonctionne bien dans l'ensemble. Mais son mandat est très vaste, ce qui complique sa tâche s'agissant 1) de réunir les compétences nécessaires pour s'acquitter pleinement de son mandat - les points forts du Comité concernent davantage les aspects techniques de l'éducation que la gouvernance, les aspects financiers et les questions liées au risque, et 2) de répondre pleinement aux besoins du GPE en cette phase de mutation profonde au sein du Partenariat – du fait de la charge de travail du Comité et du manque de temps. Idéalement pour le GPE, il faudrait que le Comité examine le programme AMR, recentre l'attention sur la mise en œuvre des programmes et accélère l'évaluation des coûts, entre autres impératifs. Le CCF ne peut raisonnablement pas tout faire, surtout lorsqu'il y a beaucoup de dossiers à traiter comme c'est actuellement le cas. En outre, les avis divergent au sein du Comité sur le degré de détail de l'examen des propositions de dons présentées par les pays. Certains membres préconisent un examen approfondi, d'autres estiment que le GPE devrait accepter les recommandations formulées au niveau national. Il importe de régler ces questions car cela a un impact sur le rôle du CCF. À mon avis, le CCF n'apporte pas grand-chose s'il ne procède pas à						

	1 (le plus satisfait)	2	3	4 (le moins satisfait)	S/O	Total
un examen approfondi des propositions. Le GPE a besoin d'un processus d'évaluation, qu'il s'agisse du CCF (auquel cas le Comité doit examiner sérieusement les propositions afin de pouvoir les recommander au Conseil d'administration) ou d'une version révisée du processus d'examen de la qualité, de façon à le rendre suffisamment fiable pour le Conseil. À l'heure actuelle, le processus est variable, et les avis divergent au sein du CCF quant à son rôle d'examen des demandes de financement.						